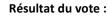


# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA RÉGION NORMANDIE



Adopté à la majorité par : 88 pour 24 abstentions 2 contre



Cette Décision Modificative n°1 au Budget 2020, appelée Budget Supplémentaire, intervient dans un contexte de crise sanitaire et économique majeure, dont les impacts sur les finances de la Région se feront ressentir sur plusieurs exercices.

Ce Budget Supplémentaire (BS) a principalement pour objet :

- d'affecter le résultat de l'exercice précédent (256,4M€) entre les sections de fonctionnement (41,8M€) et d'investissement (214,6M€),
- de financer les impacts financiers dus au Covid-19 (estimés à un total de 167 M€) et d'ajuster les prévisions du budget. En tenant compte des recettes des partenaires, l'impact de la crise est à ce jour estimé à 144 M€.

Compte-tenu de ce contexte, l'Etat a suspendu les contraintes imposées par le contrat Cahors. Pour rappel, ce contrat prévoit que la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales passe non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne devront pas évoluer de plus de 1,2% par an, et de l'endettement.

Les crédits pluriannuels inscrits dans ce BS sont limités aux seules inscriptions nécessaires pour financer les mesures prises dans le cadre du Covid-19 et aux dépenses incontournables liées à certains projets. Pour cela, la collectivité régionale a été conduite à revisiter toutes les lignes budgétaires pour trouver les marges de manœuvre suffisantes pour équilibrer le budget.

Pour rappel, les objectifs stratégiques se déclinent de la façon suivante :

- · OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- · OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- · OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- · OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- · OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- · OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

# I – Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE)

- Les ajustements en Autorisations de Programme s'élèvent à +39,5M€ et se répartissent principalement de la façon suivante :
  - + 35,15M€ au titre de l'OS1 (économie), en raison de la nécessité de financer des mesures liées à la crise sanitaire (à hauteur de 54,85M€) et d'ajustements sur des AP FEDER (-19,7M€);
  - + 11M€ au titre de l'OS4 (aménagement des territoires), dont 10M€ d'AP FEDER transférés de l'OS1 pour le projet de l'axe urbain;
  - 7,7M€ au titre de l'OS5 (attractivité et rayonnement de la Normandie). Cette diminution correspond à une inscription en doublon, qui concerne le Haras du Pin, les Plages du Débarquement et le Mont Saint Michel.
- Les ajustements en Autorisations d'Engagement portent sur un montant de 11,2M€, dont :
  - + 21,43M€ au titre de l'OS1, dont 20M€ sont destinés au Fonds Régional de Solidarité dans le cadre des mesures « COVID » ;

- + 10,89M€ au titre de l'OS5, en raison de l'achat de masques réalisé par les trois plus grands EPCI du territoire Normand (5M€), d'un fonds de soutien exceptionnel pour le secteur associatif et sportif (3M€) et d'un fonds d'urgence dédié à la culture (3M€);
- -15,48M€ au titre de l'OS3 (transports), dont 15M€ concernent les transports routiers suite à la fin de la délégation de compétence des AO2¹ du département de la Manche;
- -8,3M€ au titre de l'OS2 (enseignement et formation professionnelle), liés essentiellement au retard dans le déroulement des actions de formation (PRIC) (-11,2M€) et à l'indemnisation des élèves infirmiers et aides-soignants qui se sont investis durant la crise sanitaire (+2,5M€).

## II - Les mouvements du budget supplémentaire en crédits de paiement

#### 1 – Des ajustements à la baisse des recettes (hors affectation du résultat)

Hors affectation du résultat 2019, les recettes sont ajustées à la hausse pour un montant global de **30,4M€**. Cette évolution est liée, d'une part, à une diminution des recettes nettes de fonctionnement (-45M€) et d'investissement (-8,9M€) et, d'autre part, à l'augmentation de l'emprunt d'équilibre (+84,3M€).

Les **ajustements à la baisse** sont liés principalement à l'impact de la crise sanitaire et économique et aux mesures « COVID » mises en place pour en atténuer les effets : produit de cartes grises (-20,6M€), recettes de TVA (-16,3M€), TICPE (-8,1M€) et TICPE « Grenelle » (-8,2M€), recettes en lien avec l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage (-9M€), ajustement de FSE, IEJ et FEDER (-1M€), produit des IFER et dotation pour transfert de compensation d'exonérations de la fiscalité directe locale (-3M€), avance attendue sur la convention PRIC 2020 (-9,8M€), décalage de 6 mois des échéances de prêt accordées aux entreprises (-11,9M€), report de la dernière échéance pour le syndicat mixte Normand'Innov (-4,1M€).

Les **ajustements à la hausse**, quant à eux, sont liés notamment à la notification de recettes fiscales et dotations de l'Etat : CVAE (+4,2M€), DCRTP (+1,1M€), à des recettes au titre du PO 2014-2020 (+4,5M€), à la cession du bâtiment de l'Institut National de la Boulangerie Pâtisserie (+2M€), ainsi qu'à des recettes supplémentaires perçues en soutien aux mesures « COVID » mises en place par la collectivité : participation des EPCI au Fonds régional de solidarité (+12M€), fonds européens pour financer des masques achetés (+5,1M€), abondement de la Banque des Territoires au dispositif Impulsion Relance+ (+6,5M€).

# 2 - Des ajustements en dépenses

Les crédits de paiement nouveaux s'élèvent à **71,45M€**, dont +16,6M€ en fonctionnement et +54,8M€ en investissement, ce qui porte les dépenses totales d'investissement pour 2019 à 928,33M€ et les dépenses totales de fonctionnement à 1 224,9M€.

La hausse des <u>dépenses en investissement</u> dans ce BS s'explique principalement par les mesures d'urgences adoptées pour soutenir l'économie régionale dans le cadre de la crise sanitaire : participation de la Région au financement du Fonds National de Solidarité (30,3M€), abondement supplémentaire des dispositifs ARME et IMPULSION (10M€), création du dispositif Impulsion Relance+ (13M€), abondement supplémentaire du dispositif « prêt rebond Normandie » (1M€).

:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AO2 : Autorité organisatrice de 2<sup>ème</sup> rang

42,1M€ d'économies de fonctionnement ont été réalisées afin de pouvoir financer les mesures d'urgences liées à la crise (47,1M€) et des dépenses incontournables (11,6M€). L'évolution des <u>dépenses en fonctionnement</u> (+16,6M€) concerne ainsi essentiellement l'abondement au Fonds Régional de Solidarité (20M€), l'achat de masques pour les hôpitaux normands, les entreprises, les EPCI/communes et les agents régionaux (13,6M€), le reversement de fonds européens pour le financement des masques achetés par les trois plus grands EPCI du territoire Normand (5M€), des dépenses incontournables liées au remboursement de recettes sur les cartes grises perçues en 2019 (5,5M€) et à l'abondement de provisions qui seront révisées ultérieurement pour des entreprises faisant l'objet de procédures collectives (3,2M€), l'indemnisation des élèves infirmiers et aides-soignants (2,5M€) investis durant la crise, des économies importantes dans le secteur de la formation (-21,5M€) en raison notamment du retard dans le déroulement d'actions de formation ou encore du décalage des étudiants terminant leur parcours de l'ancien dispositif « Réussir », d'économies liées principalement à la quasi interruption des transports interrubains et scolaires et à l'organisation du transport collectif régional (-11M€), le soutien au secteur associatif et sportif (3M€), le fonds d'urgence dédié à la culture (2,6M€), etc.

Concernant l'achat de masques, le CESER a noté que celui-ci devrait faire l'objet d'un financement par l'Union Européenne à hauteur de 80%, ce qui permettra d'amortir sensiblement le coût de cet achat pour la Région.

# L'emprunt d'équilibre

La reprise de l'excédent de clôture 2019 (41,8M€) et les ajustements réalisés en recettes et dépenses dans ce BS, qui ont été rendus nécessaires par la crise sanitaire inédite, conduisent la Région à augmenter temporairement son emprunt d'équilibre de 84,3M€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement. L'emprunt d'équilibre atteint ainsi 331,9M€.

Ce projet de BS conduit à un ajustement à la hausse de l'autofinancement de 5,6M€.

Le CESER souligne positivement les mesures prises par la collectivité régionale pour atténuer les effets de la crise sanitaire. L'impact financier de la crise du Covid-19 va néanmoins peser lourdement, dans les 2 ans qui viennent, sur les ressources de la collectivité.

Le faible endettement de la Région et les efforts réalisés depuis plusieurs années pour maintenir ses dépenses de fonctionnement devraient permettre à la Région Normandie de traverser ce choc financier dans de meilleures conditions que d'autres collectivités régionales.

# III – Les remarques du CESER sur les politiques régionales

#### Objectif Stratégique 1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Concernant plus particulièrement les interventions économiques auprès des entreprises pour soutenir l'activité économique normande, le budget régional a été très fortement impacté par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Ce BS peut donc être considéré comme exceptionnel, et montre le fort impact financier sur les différentes aides octroyées aux entreprises pour faire face à la crise.

A ce niveau, le BS est marqué par 2 grands mouvements qui impactent les propositions de modifications budgétaires :

- Les nouvelles aides mises en place pour répondre à la crise sanitaire liée au Covid-19 en permettant aux différents types d'entreprises normandes de pouvoir traverser cette crise : Dispositifs Impulsion Relance, Impulsion Relance +; ou bien l'abondement de dispositifs existants : prêt Covid-19

Trésorerie (ARME et Impulsion), Prêt rebond Normandie ou encore le différé de 6 mois du remboursement de l'ensemble des prêts régionaux. Le tout se traduisant par une augmentation des dépenses d'investissement de **54,85 M€** de par les mesures liées au Covid-19. Et une hausse des dépenses de fonctionnement avec 20 M€ pour la création du fond de solidarité régional.

- Le redéploiement du FEDER (-26,36 M€ d'engagement dans les différents dispositifs de soutien aux entreprises : structuration financière, création/reprise d'entreprise, actions collectives, accompagnement des porteurs de projets).

Le CESER prend acte des différents besoins budgétaires complémentaires en faveur de l'économie et directement induits par la crise sanitaire du Covid-19. En effet, le BS présenté correspond à une situation exceptionnelle ayant engendré un soutien à l'économie, et traduit les annonces et décisions de la Commission Permanente de la Région dès le début de la crise sanitaire en faveur des entreprises et plus particulièrement des TPE.

Le CESER se montre satisfait de la réactivité et de l'effort financier régional qui sont à souligner dans la création ou le renforcement de dispositifs d'aides aux entreprises, qui ont le mérite d'être compréhensibles et accessibles.

Il constate des pistes d'économies sur les différents programmes du budget régional, afin de permettre des redéploiements où cela est urgent et nécessaire, mais s'interroge sur « l'effet papillon » qui pourrait naitre des économies ainsi réalisées quand il s'agit de financement d'opérations portées par des partenaires associatifs ou consulaires.

Il s'interroge également sur l'impact de cette crise sur le redéploiement des fonds FEDER car celui-ci intervient alors que la programmation actuelle s'achèvera dans un peu plus de 6 mois. Dès le 14 mars, puis le 1<sup>er</sup> Avril, la Commission Européenne a mis en place des mesures (CRII: Initiative d'Investissement en Réaction au Coronavirus et CRII+) permettant une très grande flexibilité afin de pouvoir mobiliser au maximum toutes les aides non utilisées des Fonds Structurels et d'Investissement européens et aider notamment les entreprises à surmonter cette crise. La Région Normandie a donc pu s'appuyer sur ces dispositions pour réaffecter plusieurs enveloppes budgétaires permettant une meilleure utilisation des fonds européens. Pour autant, un éclairage serait nécessaire sur les raisons des montants conséquents d'engagement du FEDER non utilisés dans plusieurs mesures et dispositifs destinés à l'accompagnement et au développement des entreprises. Une évaluation par secteurs d'activité de la consommation des fonds européens pourrait être utile, ainsi qu'une évaluation qualitative.

Concernant le transfert des Pôles de Compétitivité de l'Etat à la Région, le projet de BS reprend bien les financements transférés. Pour autant, le CESER constate que les coûts des personnels d'Etat (des DIRECCTE notamment) auparavant affectés à l'animation et l'accompagnement des Pôles, ne sont pas compensés alors même qu'il sera nécessaire de financer de nouveaux postes.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation étant traités dans le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget Principal de la Région Normandie au sein de plusieurs objectifs et missions (Objectif 1 mission 3 et objectif 2 mission 4), le présent avis abordera dans cette seule et unique partie ces thématiques.

Un effort collectif a été fait pour faire face à la crise du covid-19. Si le CESER salue cet effort, il note qu'une réduction de 805 000€ et 921 000€ de crédits de paiement en fonctionnement a été opérée respectivement sur les lignes enseignement supérieur et recherche. Il sera ainsi attentif à ce que les projets de recherche, et par conséquent les laboratoires ou les entreprises, n'en subissent pas les conséquences. Pour pallier ces réductions, certaines actions, à l'instar des Projets tremplins, ont fait l'objet d'un décalage dans leur démarrage, de l'été 2020 au début de l'année 2021. D'autres, tels que les

Projets émergents, évalués scientifiquement dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année de collaboration avec l'Agence Nationale de la Recherche, bénéficient d'une augmentation de 1M€ en AE afin de les programmer au plus vite et de mobiliser les crédits du FEDER dans leur dernière année de programmation.

Le CESER note avec satisfaction que les engagements de la Région en termes d'enseignement supérieur et de recherche ont pu être maintenus dans leur majorité mais alerte la collectivité sur les situations à venir et notamment celle des doctorants qui, du fait du Covid-19, vont devoir prolonger leurs thèses. En sus des mesures gouvernementales, le CESER sera attentif à l'évaluation qui sera faite de leur situation par les services de la Région et par le traitement et les solutions individuelles qui en ressortiront. Un accompagnement des jeunes incubés issus de la recherche, précaires ou en risque de le devenir du fait de la crise, devra être également envisagé. Des mesures d'urgence pourront être mises en place afin de conserver en région ces start-up.

Si le CESER note avec satisfaction l'effort budgétaire et la réactivité de la Région face à la crise, en direction des entreprises, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, il s'interroge sur le soutien et les solutions qui pourront être apportés lors du semestre à venir aux établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers devront en effet mettre en place les conditions sanitaires d'accueil, préparer la rentrée et mobiliser davantage de moyens financiers et humains pour permettre une nouvelle organisation tant en ce qui concerne l'enseignement (hybride) qu'en termes d'équipements à mettre à disposition des étudiants (équipements informatiques et lieux physiques tels que les tiers lieux pour les étudiants empêchés ne bénéficiant pas de matériels ou de connexion).

En ce qui concerne le développement des bâtiments d'enseignement supérieur, le CESER note que la question environnementale et sociétale devrait être au cœur des projets. Les projets en cours, à l'instar du Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie sur le site du Madrillet, pourraient faire l'objet d'une présentation dans le rapport sur la situation de la Région en matière de développement durable.

# • Objectif Stratégique 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Le CESER note la forte baisse des montants de crédits de paiement de cet Objectif Stratégique, tant en dépenses avec une diminution de 4.86 % (soit 19 M€) qu'en recettes avec une baisse de 13.89 % (9.86 M€) par rapport au niveau prévu au Budget primitif 2020.

La baisse des dépenses (et des autorisations d'engagement) est liée principalement à des économies sur les dépenses durant le confinement. Les économies sur les dépenses liées à la gestion courante se sont élevées à 21.5 M€ et une aide exceptionnelle de 2,5 M€ est prévue pour l'indemnisation des élèves infirmiers et les élèves aides-soignants fortement sollicités au plus fort de la crise sanitaire du COVID.

Quant à la baisse des recettes, elle s'explique par la baisse des recettes attendues de l'État au titre du programme pluriannuel conventionné jusqu'en 2022 pour l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

Mission 1 : améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Concernant le programme « <u>Doter et accompagner les lycées »</u>, le CESER prend acte d'une baisse de 0,5 M€ des crédits de paiement de fonctionnement. Sans être significative, cette baisse pose une réelle interrogation au CESER, sur l'opportunité de réduire un budget en ces temps de déconfinement où les mesures à prendre sur l'accueil des jeunes et des personnels dans les établissements génèrent inévitablement des coûts. Il regrette plus généralement l'absence d'expression de la collectivité à l'occasion de ce budget supplémentaire sur les éléments concrets qu'elle met en place, notamment par rapport à l'ouverture des lycées et aux conditions sanitaires prévues dans le cadre du déconfinement.

Mission 5 « Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires »

Le CESER constate les réductions budgétaires sur le PRIC, et retient qu'elles sont liées davantage à une logique d'étalement sur la durée du conventionnement avec l'État, suite aux difficultés d'engager les sommes prévues en période de confinement. Le volume budgétaire du programme pluriannuel n'est quant à lui pas compromis.

Il souhaite appeler l'attention de la Région sur les surcoûts générés pour les organismes de formation afin de poursuivre l'activité durant le confinement et surtout le déconfinement, et accueille positivement l'intention de la Région de les prendre en compte dans le cadre d'une discussion partenariale et de dispositions souples, grâce aux possibilités offertes par le code des marchés.

Néanmoins, le CESER rappelle qu'à budget constant, l'augmentation des coûts de formation pénalisera le volume d'entrées en formation, et estime nécessaire d'accompagner ces avenants aux marchés d'une réflexion en profondeur sur 2 axes :

- o les nouveaux besoins de formation des territoires après la crise, d'une part,
- le maintien d'enveloppes significatives pour les publics les plus éloignés de la formation conformément aux objectifs des conventions PRIC, d'autre part.

À ce titre, l'accompagnement des formations des nouveaux demandeurs d'emploi suite à la crise sanitaire, au regard du risque d'accroissement du chômage, devra reposer sur des moyens complémentaires par souci de ne pas amputer les financements du PRIC déployés vers les publics prioritaires les plus éloignés de l'emploi.

Pour le CESER, les nouveaux demandeurs d'emploi, ayant perdu leur emploi à cause de la crise sanitaire, n'ont pas nécessairement besoin d'une action de formation pour poursuivre leur parcours professionnel, mais essentiellement d'un accompagnement de leur transition professionnelle qui peut les engager dans une reconversion. Le partenariat Région, Pôle Emploi et Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et Transition Pro est essentiel pour permettre de renforcer ou de construire des dispositifs en respectant d'une part, le projet des personnes et, d'autre part, en leur permettant l'accès à l'information sur les besoins actuels et futurs des territoires.

En ce qui concerne les formations des élèves infirmiers et aides-soignants, le CESER se questionne sur leur dimensionnement actuel au regard des besoins exprimés lors de cette pandémie, mais aussi hors pandémie, et si une évaluation va être menée tant sur le calcul des futurs effectifs que sur l'implantation des centres de formations en lien avec les besoins de certains territoires.

Enfin, le CESER souhaite un retour progressif à des formations où le face à face en présentiel reprenne sa place, malgré les possibilités déployées pour la formation à distance durant le confinement. Néanmoins il faut poursuivre cette dynamique d'innovation en pédagogie et investir dans la multi modalité en formation ou l'accompagnement de l'apprenant, l'individualisation de la formation et de son parcours sur la base d'une réingénierie pédagogique permettront de s'adapter à chaque public.

#### Objectif Stratégique 3 - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

La crise sanitaire a conduit les différentes directions à rendre des budgets (économisés et/ou non dépensés, éventuellement reportés) afin de financer les mesures COVID de soutien à l'économie. S'agissant de l'OS3, les dépenses ont été réduites à hauteur de 11 M€, en particulier du fait de l'annulation de dépenses en matière de transport interurbain et scolaire, ainsi que de transport ferroviaire, ces derniers ayant été quasiment à l'arrêt lors de la période de confinement (réduction des dépenses de 7 M€ pour les transports interurbains et scolaires, de 3 M€ sur la convention ferroviaire

2019, ainsi qu'1 M€ sur les dépenses liées à l'organisation de la coordination en faveur de l'intermodalité).

#### Objectif Stratégique 4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Si les dépenses liées à la crise sanitaire (achat de masques, soutien à l'économie...) ont légitimement pris le pas sur d'autres sujets au cœur de la crise, le CESER considère cependant que certains enjeux majeurs pour la Normandie ne doivent pas être relégués au second plan. Le rapport indique ainsi que la mise en œuvre des observatoires fonciers locaux « sera vraisemblablement impactée par le contexte de crise sanitaire liée au COVID 19 et repoussée dans un calendrier non connu à ce jour » (p. 83) — conduisant à rendre 100 000 € d'AE et 80 000 € de crédits de paiement de fonctionnement. Le CESER estime qu'il serait dommageable que la mise en œuvre de ces observatoires, outils déterminants afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs de réduction par deux de la consommation foncière fixés dans le SRADDET, soit reportée à des horizons lointains. De manière complémentaire, il apparaît essentiel de poursuivre à l'avenir les actions en faveur de la requalification des friches menée avec l'EPFN, qui participent de la revitalisation des centres villes et centres bourgs.

# • Objectif Stratégique 5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

## Mission 2 – Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand

En réponse à l'impact significatif, et de long terme, de la pandémie sur le secteur culturel, la Région a décidé de créer deux fonds dédiés : **un fonds d'urgence** permettant de combler les manques à gagner des structures concernées (dans le champ de la culture et du patrimoine) et un **fonds de relance** visant à stimuler le secteur, à travers des aides à des projets susceptibles de produire un effet d'entrainement sur son économie. Le CESER apprécie particulièrement que la Région n'ait pas faibli dans son accompagnement à la création, dans la mesure où celle-ci relève d'un processus long et qu'il nécessite par conséquent une continuité de financements.

Le CESER salue l'initiative de la création de ces deux fonds donnant lieu à l'ouverture d'une enveloppe supplémentaire de 3M€ (sur le programme 163 « Soutenir la création, la recherche et la circulation des œuvres »). Il se montre également sensible à la méthode concertée — tant avec les acteurs culturels qu'avec l'Etat et les autres collectivités — ayant prévalu dans leur mise en œuvre. Ceci a permis de mieux cerner les besoins réels des structures puis de mener une action d'aide coordonnée, dans laquelle chaque financeur était amené à prendre sa part, à l'échelle la plus appropriée. Le dispositif déjà opérationnel — plusieurs dizaines de demandes en cours de traitement à ce jour — devrait contribuer à amortir la crise que traverse le secteur culturel.

Ce faisant, le CESER appelle à une vigilance particulière vis-à-vis des structures plus fragiles du spectacle vivant, notamment celles du spectacle de rue proposant des œuvres à destination du plus grand nombre, dans la mesure où elles sont très lourdement menacées par la crise.

# Mission 3 – Favoriser la pratique sportive et encourager la performance

A l'instar de ce qui est observé dans le champ de la culture et du patrimoine, des réductions de crédits ont été opérées sur certaines lignes budgétaires en raison de l'annulation d'événements.

De la même manière, un fonds d'aide exceptionnel à hauteur de 3M€ a été mis en place en soutien aux structures très fortement impactées par la crise sanitaire. Ainsi, des structures qui avaient engagé des dépenses pour des événements ayant dû être annulés peuvent par exemple bénéficier d'une subvention.

Le CESER salue une fois de plus cette initiative que la Région a prise dès le mois d'avril. En outre, le recours à une stratégie concertée a eu pour effet de rassurer les clubs sportifs, durement impactés, et de mieux répondre aux besoins.

Bien que ce ne soit pas la première fois que la Région y fasse appel dans la conduite des politiques qu'elle mène, le CESER ne peut que l'encourager à aller plus avant dans le principe d'une instruction coordonnée des demandes de subvention entre les différentes collectivités et l'Etat, en vue de plus de justesse et d'efficacité dans l'octroi des aides.

Bien que reconnaissant l'importance des classements sportifs pour l'attractivité d'une région mais aussi les efforts déployés par la Région en faveur d'une pratique sportive pour tous, le CESER tient à rappeler son attachement à une culture du sport qui ne soit pas uniquement tournée vers la compétition, la performance et le haut niveau, mais qui fasse également une large place au loisir et au bien-être, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'étude que conduit actuellement le CESER sur l'accès aux soins et à la santé, et en dépit du constat que la question concerne davantage les collectivités de proximité, il est rappelé la nécessité de resserrer et de renforcer le lien entre sport et santé, en regardant de plus près les mesures prises autour du sport sur ordonnance, par exemple, mais aussi en enrichissant le programme « Région en santé » que la collectivité met en œuvre en direction de ses agents.

Mission 4 – Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie

L'annulation d'un grand nombre de projets de mobilité internationale de jeunes a conduit à une très forte baisse (- 795 K€) de l'enveloppe dédiée. Le CESER tient à souligner malgré tout l'octroi d'enveloppes forfaitaires en direction des jeunes et des familles qui avaient néanmoins déjà engagé des dépenses.

Bien que conscient de l'importance de la mobilité internationale des jeunes en matière de découverte d'une autre culture et d'une autre langue, de l'impact majoritairement très positif sur la construction de leur avenir, le CESER exprime le souhait que les fonds qui n'ont pu être utilisés puissent être « réorientés » vers des projets de mobilité à l'échelle nationale (pour des réalisations de stages, par exemple), qui les inciterait à découvrir d'autres territoires en France.

Le CESER est sensible à la présence systématique des élus régionaux devant sa commission budgétaire et souligne également la clarté des documents financiers qui lui sont présentés.

Il note la grande prudence de la projection qui lui est présentée dans ce Budget Supplémentaire. Il observe toutefois que des recettes sont encore à venir (à l'instar du financement par l'Union Européenne de 80% des masques achetés) et, dans le même temps, que les fonds mobilisés dans ce BS ne seront pas consommés en totalité sur 2020 d'une part, que des dispositifs présentés sont constitués d'avances remboursables d'autre part.

Le CESER disposera d'une meilleure lisibilité de l'impact financier du COVID19 sur le budget 2020 de la Région à l'occasion de la Décision modificative n°2 qui interviendra en octobre prochain. Il sera, à cette

occasion et sur la durée, attentif à l'efficience et au rythme de consommation des différentes mesures prises par la Région.

Il rappelle enfin la nécessité d'évaluer les dispositifs d'aides, notamment financières, mis en place dans l'urgence pendant la crise. Il importe en effet de s'assurer que les fonds ont été distribués en toute transparence et ont été utilisés à bon escient. Pour ce faire, il suggère une déclinaison régionale du « comité national de suivi des aides publiques ». Le CESER a un rôle primordial à jouer dans cette étape d'évaluation.

En conclusion, le CESER prend acte du Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 du budget principal de la Région.

# Déclarations des groupes

## Déclaration de Monsieur Ludovic PIQUOT

au titre de Sud Solidaires

Explication de vote CONTRE le projet d'avis sur le Budget supplémentaire de l'exercice 2020 de l'exercice 2020 du budget principal de la région Normandie

Les représentants de Solidaires Normandie voteront contre le projet d'avis relatif au budget supplémentaire du budget principal car nous estimons que les crédits initialement affectés au titre de l'OS3 (transports) et au titre de l'OS2 (enseignement et formation professionnelle) ne devraient pas être réduits dans le but de financer l'OS1 (économie) et l'OS5 (attractivité et rayonnement de la Normandie) du fait de la crise « COVID ».

Même si les raisons de la non-utilisation partielle de ces budgets peuvent être entendues, ces crédits auraient utilement pu être utilisés pour renforcer d'autres axes.

Pour Solidaires Normandie, ces dépenses devraient être compensées à l'euro près par le budget de l'État, lui-même financé grâce à une véritable volonté politique de lutte contre la fraude fiscale estimée à 100 milliards d'euros par an pour notre pays.

Après avoir mis en péril les services de santé par la réduction drastique des moyens qui leur étaient alloués pendant de nombreuses années, ce BS tend vers la mise en péril des services éducatifs et les infrastructures permettant à nos concitoyens de se déplacer dans de bonnes conditions de sécurité.

#### Déclaration au nom du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La CGT constate que le Conseil Régional a pris des dispositions quant à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons. La CGT sera, tout comme l'ensemble du CESER, très attentive à la réalisation concrète des dispositions prises. Néanmoins, des éléments notés dans l'avis rendu par le CESER amènent de notre part, les remarques suivantes.

Ces derniers mois, les personnels du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont pas ménagé leurs efforts, dans les laboratoires et les universités, dans une situation compliquée pour toutes et tous, pour essayer de maintenir les missions dans des conditions dégradées et difficiles. Comme pour le reste des activités, la crise sanitaire a mis à rude épreuve les étudiants et les personnels.

Les doctorants n'ont pas été épargnés perdant, pour certains, plusieurs mois de travaux. Les financements provenant de la Région devront être prolongés d'autant, sans restriction.

Cet avis annonce un enseignement hybride à la rentrée dans le supérieur, en contradiction d'ailleurs avec ce qui est écrit pour l'éducation nationale. Quel que soit le contexte en septembre, c'est bien dans leurs salles de cours que les personnels du supérieur souhaitent recevoir leurs étudiants. Certes, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis de conserver un lien lors du confinement. Déjà auparavant leurs usages pédagogiques se justifiaient en tant qu'assistance technique. Cependant, en aucun cas, ces technologies ne peuvent substituer l'enseignement en présentiel par le distanciel. La crise sanitaire ne peut être un prétexte pour dénaturer définitivement l'enseignement supérieur à des fins de marchandisation et de rentabilité qui auront pour conséquence d'aggraver davantage les inégalités sociales. Ainsi, le groupe CGT dénonce le plan de rentrée de l'université de Caen fixant à seulement 20 % le taux d'enseignement en présentiel.

Les moyens manquaient déjà pour gérer l'existant. L'accueil des étudiants sera rendu d'autant plus difficile en septembre. Tous les indicateurs attestent de l'inefficience des politiques de ces dernières années pour l'enseignement supérieur et la recherche : recrutements insuffisants, précarité grandissante, conditions de travail dégradées, traitement salarial et indemnitaire parmi les plus bas de la fonction publique et des pays de l'OCDE, ... Malgré cela, passant outre la suspension des réformes structurelles annoncée par le Président de la République, le gouvernement a décidé de relancer avec précipitation le chantier de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), contestée par la communauté scientifique et les organisations syndicales, bien loin de l'urgence d'un choc d'investissement nécessaire pour répondre aux enjeux de développement durable.

Il s'agit de faire perdurer les logiques de concurrence du libéralisme économique. Elles se sont pourtant montrées défaillantes et dépassées. Ici, l'innovation, gourmande en ressource naturelle, ne répond qu'aux critères de croissance et de profits au détriment des droits des travailleuses et des travailleurs.

Ainsi, au Madrillet, l'enseignement supérieur et la recherche servent d'alibi à ces logiques. Depuis plus de 10 ans, les salariés et les étudiants demandent de meilleures conditions d'accueil, de travail et d'étude, respectueuses de l'environnement. Au lieu de cela, on a commencé à y construire un hôtel trois étoiles, cinq immeubles de bureaux, deux restaurants franchisés et un espace de coworking, sachant que l'offre actuelle est loin de faire le plein d'après les chefs d'entreprise eux-mêmes. La pandémie nous rappelle que l'impact de l'Homme sur la planète n'est pas sans conséquence et, sur ce site, c'est un écosystème si caractéristique des boucles de la Seine où vivent des espèces protégées, qui est une nouvelle fois

fragilisée. Depuis 1987, ce sont 200 hectares de landes à callune et de forêts qui ont été, ou vont être rasés et bétonnés. Rappelons qu'une étude de notre CESER Normandie faisait état en 2018, d'une trop forte artificialisation des sols de notre Région. Ce point de vigilance devrait être rappelé.

Parce que le groupe CGT reste dans l'expectative quant à la réalisation de ce budget supplémentaire, et au regard des éléments développés ci-dessus, il s'abstiendra.